

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 50087

Numéro SIREN : 489 157 578

Nom ou dénomination : 3G

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2019 sous le numéro de dépôt A2019/003514

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
SAINT-ETIENNE



889869

Dénomination : 3G
Adresse : 11 nouvelle route Rue Des Fours à Chaux 42600
Savigneux -FRANCE-

n° de gestion : 2006B50087
n° d'identification : 489 157 578

n° de dépôt : A2019/003514
Date du dépôt : 02/05/2019

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale mixte du
20/03/2019



698688

3G
Société à responsabilité limitée
au capital de 163 340 euros
Siège social : 11 Nouvelle Rue des Four à Chaux
42600 SAVIGNEUX
489 157 578 RCS SAINT ETIENNE

GREFFE TO ST ETIENNE	
N° greffe :	2006 135008
le :	02 MAI 2019
Chaux dépôt :	3514
Visa du greffier :	✓

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE

EXTRAORDINAIREMENT LE 20/03/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt mars à neuf heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

Monsieur GUELERAUD Laurent, propriétaire de 480 parts, ci	480 parts,
Monsieur GEROSSIER Fabrice, propriétaire de 90 parts, ci	90 parts,
Madame GARDON Joëlle, propriétaire de 430 parts, ci	430 parts,

Total des parts présentes ou représentées : 1 000 parts sur les 1 000 parts composant le capital social.

Madame GARDON Joëlle préside la séance en qualité de gérante de la société.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée le rapport de la gérance et le texte des résolutions proposées.

Elle déclare que ces pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis, la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Autorisation à donner pour l'achat par la société de 430 parts sociales d'un associé,
- Pouvoirs à donner.

La Présidente donne alors lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, autorise le rachat par la société de 430 parts sociales de Madame GARDON Joëlle, pour un prix total de 200 000 €, en vue d'une réduction de capital social non motivée par des pertes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L.G 56 60

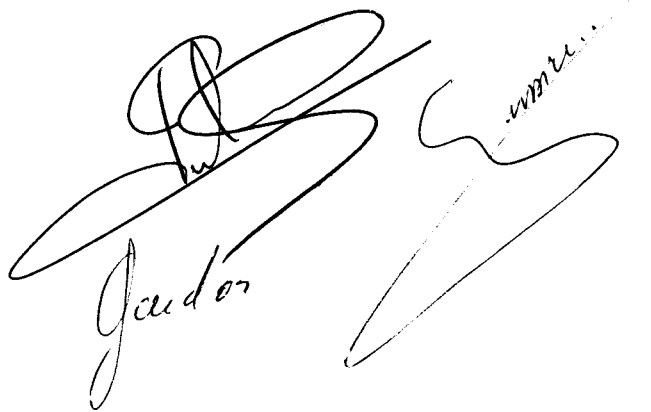
DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale donne tout pouvoir à Monsieur GUELERAUD Laurent, associé, à l'effet de signer tous actes et généralement faire le nécessaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance.



Two handwritten signatures are present. The signature on the left is written over the word 'Gueleraud' and is highly stylized. The signature on the right is also stylized and appears to be a second signature.